

## PUBLICATION

obeler  
fenneng:beetebuerg:  
hunchereng  
näerzeng

eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public conformément aux dispositions prévues à l'article 16, alinéa 5, de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés et au règlement grand-ducal du 16 juillet 1999 déterminant la liste de classement de ces établissements, Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi (**arrêté N° 1/2017/0236 du 11 janvier 2018**) a délivré l'autorisation à **TRANSALLIANCE EUROPE S.A.** pour la modification au hall logistique – cellule 1 à, aux lieux-dits 'Branenbusch' et 'Auf der Kandel', Zone d'activités logistiques Eurohub, numéros cadastraux 2305/5379 et 2692/10038.

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit.

Affichage: du 22 janvier 2018 au 3 mars 2018

Bettembourg, le 19 janvier 2018

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins

Damien NEY  
Secrétaire Communal

Laurent ZEIMET  
Bourgmestre

